



# 1945 : on continue!

**Conférence gesticulée de Réseau Salarial à St Etienne  
Avec Mathieu Prudhomme, Frank Lavanture et Bernard Friot**

**Vendredi**

**5**

**février**

**19h15**

**amicale**

**laïque**

**Tardy**

Amicale laïque de Tardy  
24 rue de Tardy  
42000 St Etienne

**Entrée libre**

**Accueil à partir de 18 h avec possibilité d'assiette  
asiatique à 5 €**

Une conférence gesticulée est une forme scénique mélangeant du savoir froid sur un sujet (savoir théorique), les histoires de vies des conférenciers gesticulants par rapport à ce sujet, de l'humour et de l'auto-dérision, et un atterrissage politique (ce qu'on peut faire pour agir à ce sujet).

[www.reseau-salarial.info](http://www.reseau-salarial.info)



**Ce que l'on doit aux artisans du  
Conseil National de la Résistance,  
ce n'est pas de commémorer,  
c'est de continuer.**

Continuer quoi ? Qu'est-ce qu'inaugure 45 ? C'est la question qui va nous occuper le 5 février. Car il y a malonne chez beaucoup de celles et ceux qui veulent continuer l'œuvre du CNR. En général, ils considèrent que 1945 introduit de la justice sociale, de la solidarité, un meilleur partage des richesses, en quelque sorte un peu de douceur dans un monde de brutes. Nous allons proposer une autre lecture de 45 : non pas un aménagement du capitalisme mais sa subversion.

Posons tout de suite sur la table ce que nous voulons montrer : 1945 change la signification du salaire. Dans sa pratique capitaliste de prix de la force de travail, le salaire couvre nos besoins, il fait de nous des mineurs économiques, des êtres de besoins à qui ceux qui détiennent le monopole sur la valeur économique et décident de notre travail concèdent du pouvoir d'achat. Contre ce mépris, la classe ouvrière a conquis que le salaire soit la reconnaissance d'une qualification, c'est à dire d'une contribution à la production de travailleurs qui du coup sont légitimes pour assumer le pouvoir sur la production, pour décider au travail.

Cette conquête, nous allons la présenter à partir de trois innovations majeures de, 1945 :

- les ordonnances d'octobre 1945 sur la sécurité sociale
- la loi du 16 octobre 1946 sur le statut de la fonction publique
- l'ordonnance de février 1945 et la loi de mai 1946 sur les comités d'entreprise.

Sécurité sociale, fonction publique, comité d'entreprise : ces trois institutions ont une actualité révolutionnaire à généraliser dans le salaire à vie pour tous, la copropriété d'usage de tous les outils de travail par les travailleurs, la cotisation économique pour subventionner l'investissement.

En un mot : continuer 1945, c'est répondre oui à la question : voulons-nous passer du pouvoir d'achat au pouvoir tout court ?

**Contact :** [contact@reseauxcitoyens-st-etienne.org](mailto:contact@reseauxcitoyens-st-etienne.org)